



**WWF Suisse** Hohlstrasse 110  
Case postale  
8010 Zurich  
Tél.: 044 297 21 21  
[catherine.martinson@wwf.ch](mailto:catherine.martinson@wwf.ch)

**WWF Genève** Rue de Villereuse 10  
1207 Genève  
Tel. 022 700 42 00  
[jean-pascal.gillig@wwf.ch](mailto:jean-pascal.gillig@wwf.ch)

## Office fédéral de l'aviation civile

Consultation PSIA

case postale

3003 Bern

Genève, le 26 décembre 2017

### **Concerne : Plan sectoriel d'infrastructure aéronautique – Procédure de participation publique pour la fiche relative à l'aéroport de Genève**

Madame, Monsieur,

Le Plan Sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) a été rendu publique par le Conseil d'Etat genevois à mi-novembre 2017. Le WWF relève le changement de ton des autorités cantonales et leur motivation de mieux tenir compte de la composante environnementale.

Le trafic aérien impacte de manière importante la nature, par les pollutions sonore, de l'air et des sols générées par cette activité. Le WWF demande que ces impacts sur l'environnement soient pris en compte dans le PSIA au-delà du périmètre de l'aéroport.

Sur la forme, le WWF regrette que le PSIA ne mentionne que des objectifs et non des valeurs limites à atteindre contraignantes.

Sur le fond, le plan entérine l'accroissement des nuisances dues au bruit et à la pollution, au détriment de la santé de la population et de la biodiversité.

**En ce qui concerne le bruit**, l'OMS, par la voix de sa directrice européenne (Mm S. Jakab) a déclaré en 2011: « la pollution sonore n'est pas seulement une nuisance environnementale, mais aussi une menace pour la santé publique. »

Et l'OFEV en 2017 : « le bruit stresse et rend malade. Des niveaux sonores élevés entraînent des lésions auditives irréversibles. Mais les sons indésirables de niveau plus bas ne sont pas inoffensifs non plus : ils peuvent porter atteinte au bien-être physique et psychique. »

Dans son Plan national de mesures pour diminuer les nuisances sonores (29.06.2017), le Conseil fédéral relève : « Les études menées sur l'effet du bruit sur le développement cognitif des enfants montrent que les écoliers du primaire apprennent à lire plus lentement lorsque leur école est située dans une région bruyante que les enfants qui fréquentent une école dans une zone tranquille. Ce rapport est linéaire, à savoir que plus l'exposition au bruit est importante, plus le développement est perturbé.

Malgré cela, le PSIA prévoit que le niveau de bruit admissible augmentera dans un premier temps pour peut-être diminuer en 2030 et pourrait être revu « si ces courbes se révélaient impraticables pour des questions d'ordre technique, opérationnel ou économique ». Le WWF demande qu'il soit mieux tenu compte du bien-être de la population, par exemple en exigeant que seuls les avions les plus performants puissent décoller et atterrir après 20h, que la courbe de bruit 2030 soit contraignante et qu'il n'y ait plus de vol après 23h, comme à Zürich.

Les courbes de bruit sont des moyennes et celles-ci sont calculées (par l'aéroport, qui plus est !). Le WWF regrette qu'elles ne soient pas le fruit de mesures réelles. Par ailleurs, une moyenne ne représente pas ce que la population entend. En effet, ce que la population subit ce sont les pics de bruit et le bruit plus ou moins fort à un moment donné.



**WWF Suisse**  
Hohlstrasse 110  
Case postale  
8010 Zurich  
Tél.: 044 297 21 21  
[catherine.martinson@wwf.ch](mailto:catherine.martinson@wwf.ch)

**WWF Genève**  
Rue de Villereuse 10  
1207 Genève  
Tel. 022 700 42 00  
[jean-pascal.gillig@wwf.ch](mailto:jean-pascal.gillig@wwf.ch)

De plus, la détermination du bruit aérien est régie par une ordonnance fédérale (annexe 5 OPB) qui ne prend pas en compte l'effet acoustique de la réverbération du bruit, car « le calcul déjà complexe pour le bruit aérien deviendrait trop compliqué pour être encore faisable ».

Le WWF souhaite que des mesures soient effectuées en des endroits plus nombreux, notamment proches des immeubles d'habitation et que ces mesures soient comparées à la courbe calculée. Ces mesures devraient être effectuées annuellement par un organisme indépendant de l'aéroport. En cas de dépassement, un système de pénalités à charge de l'aéroport devrait être mis en place.

**En ce qui concerne le climat et la pollution de l'air**, le PSIA est on ne peut plus clair : " Le principe qu'une pollution de l'air excessive cogénérée par l'exploitation aéroportuaire doit être tolérée à moyen terme dans le périmètre de l'aéroport et des zones voisines. Une augmentation des valeurs d'émission des oxydes d'azote est attendue entre 2020 et 2030, alors qu'elle diminue sur le reste du territoire cantonal". "Il est anticipé que la contribution relative de l'aéroport par rapport aux émissions cantonales pourrait augmenter de de 24% en 2012 à 40% en 2030. »

Cette politique est en contradiction évidente avec la Constitution suisse, la Loi fédérale pour la Protection de l'environnement et les accords et traités internationaux que la Suisse a signés, notamment l'Accord de Paris sur le climat. Malgré l'entrée en vigueur récente de celui-ci, la Confédération maintient son soutien à la croissance du trafic aérien, annulant ainsi les gains en termes de pollution obtenus par des efforts dans d'autres domaines, telle que la réfection des bâtiments et le développement des énergies renouvelables.

Le WWF demande qu'un plafond de la contribution relative de l'aéroport à la pollution de l'air du canton soit fixé. Comme pour le bruit, ces mesures devraient être effectuées annuellement par un organisme indépendant de l'aéroport. En cas de dépassement, un système de pénalités à charge de l'aéroport devrait être mis en place ainsi que des mesures contraignantes pour diminuer ces impacts.

Le PSIA prévoit que « les mesures techniques et opérationnelles sont mises en œuvre pour limiter l'impact de l'exploitation de l'aéroport sur l'environnement si tant est qu'elles soient économiquement supportables ». Le WWF regrette cet arbitrage entre les intérêts environnementaux et économiques et demande que les nuisances que l'aéroport génère soient incluses dans le Plan Climat cantonal.

Les surtaxes sur les émissions gazeuses et le bruit doivent être fixées à des niveaux qui incitent vraiment les compagnies aériennes à venir à Genève avec les avions les plus performants.

Par ailleurs le WWF encourage l'aéroport à poursuivre ses efforts pour diminuer la pollution que son activité génère sur le tarmac, notamment en imposant à ses prestataires l'usage de véhicules répondant aux dernières normes en termes de pollution, et soutiendra le Conseil d'Etat dans sa volonté de développer les transports publics qui desservent l'aéroport et de limiter les moyens de transport individuels.

La Constitution genevoise prévoit que l'Etat « protège les êtres humains et leur environnement et met en œuvre les principes de prévention, de précaution et d'imputation des coûts aux pollueurs » (art. 157 et ss) et la Constitution fédérale prévoit que « la population et son environnement naturel doivent être protégés contre les atteintes nuisibles ou incommodes, notamment contre les immissions de bruit (art 74) ».

Le WWF se réserve la possibilité d'actions devant la justice, avec le soutien d'autres associations, afin de faire reconnaître les manquements de Conseil d'Etat, autorité de tutelle, et de l'Aéroport lui-même, au regard de la Constitution fédérale et de notre Constitution cantonale.

#### **A l'image de ce qui précède, le WWF demande :**

- **qu'un chapitre sur le climat soit ajouté à la fiche PSIA afin d'exposer la manière dont elle répond aux objectifs de l'accord de Paris ;**
- **que l'impact environnemental de l'aéroport et du trafic aérien soit considéré au-delà du périmètre de l'aéroport ;**
- **que l'équilibre entre les trois piliers du développement durable soit précisé et que la fiche PSIA reflète le respect de cet équilibre prôné par la Confédération, et ce de manière contraignante.**
- **que la partie « si tant est qu'elles soient économiquement supportables » soit supprimée du PSIA.**
- **que la référence à la « demande du trafic aérien », fortement dépendante de décisions politiques, soit supprimée du PSIA ;**



**WWF Suisse**

Hohlstrasse 110  
Case postale  
8010 Zurich  
Tél.: 044 297 21 21  
[catherine.martinson@wwf.ch](mailto:catherine.martinson@wwf.ch)

**WWF Genève**

Rue de Villereuse 10  
1207 Genève  
Tel. 022 700 42 00  
[jean-pascal.gillig@wwf.ch](mailto:jean-pascal.gillig@wwf.ch)

- une limitation supplémentaire du nombre de mouvements diurnes les week-ends, une réduction du nombre de mouvements planifiés tous les jours à partir de 22h et une interdiction de tout mouvement planifié dès 23h et ce jusqu'à 6h, à l'instar de Zurich ;
- qu'un plafond de la contribution relative de l'aéroport à la pollution de l'air du canton soit fixé. Comme pour le bruit, ces mesures devraient être effectuées annuellement par un organisme indépendant de l'aéroport. En cas de dépassement, un système de pénalités à charge de l'aéroport devrait être mis en place ainsi que des mesures contraignantes pour diminuer ces impacts.
- l'instauration d'une taxe sur les billets d'avion, qui pourrait intervenir dans le cadre de la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>.
- Les surtaxes sur les émissions gazeuses et le bruit doivent être fixées à des niveaux qui incitent vraiment les compagnies aériennes à venir à Genève avec les avions les plus performants.
- demande qu'une participation financière soit imposée à l'aéroport de Genève pour améliorer sa desserte (passagers et employés), afin de garantir que le trafic individuel motorisé engendré par l'aéroport n'augmente pas en valeur absolue (et non seulement en termes de répartition modale).

En vous remerciant de prendre en considération nos recommandations, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**Catherine Martinson**

Cheffe du travail régional  
WWF Suisse

**Patrick Hofstetter**

Chef du Département Climat & Energie  
WWF Suisse

**Sylvia Leuenberger**

Présidente du comité  
WWF Genève

**Jean-Pascal Gillig**

Responsable du WWF Genève  
WWF Suisse